



Communiqué de presse

Croissance satisfaisante de la clientèle de Sympany en 2016

Sympany a bouclé l'exercice 2016 sur un succès évident, enregistrant une forte croissance du nombre d'assurés dans les affaires clients privés au 1^{er} janvier 2017. Sympany est la première et la seule assurance-maladie suisse à avoir versé des excédents à ses assurés à l'automne 2016, tant dans l'assurance complémentaire que dans l'assurance de base.

Bâle, le 7 avril 2017 – La nette augmentation de la clientèle dans le segment de la clientèle privée, qui a passé de 216'236 assurés en 2016 à 248'246 au 1^{er} janvier 2017, a fortement contribué à cette réussite. Ce succès s'explique par nos innovations attrayantes en termes de produits et de prestations et par l'intégration de la Caisse maladie Kolping SA.

La forte amélioration du résultat dans les affaires entreprises a été un autre facteur de réussite important. Après les pertes enregistrées dans ce segment en 2014 et 2015, Sympany a développé le tarif, affiné le contrôle des risques et optimisé les processus opérationnels. Le volume des primes a certes diminué par la suite dans les affaires entreprises, mais le résultat actuariel s'est nettement amélioré.

Pour la première fois, le volume des primes dépasse le seuil du milliard

En 2016, le volume global des primes a de nouveau augmenté, dépassant pour la première fois CHF 1 mia (2015: CHF 950 mio). Sur ce total, CHF 729 mio correspondaient à l'assurance de base selon la LAMal. Le volume des primes a globalement diminué dans les assurances complémentaires selon la LCA. La principale raison en est l'assainissement des affaires entreprises et la baisse correspondante de la clientèle. En moyenne annuelle, Sympany a employé 489 collaborateurs, ce qui correspond à 436 emplois à temps plein.

Sympany est la première et la seule assurance-maladie à verser des excédents également aux assurés de base

Par rapport à l'exercice précédent, le bénéfice de l'entreprise a été accru de CHF 18.5 mio à CHF 55.7 mio. Sympany a affecté CHF 9.4 mio au fonds d'excédents, soit nettement plus que les années précédentes. Sympany tient ainsi sa promesse à ses clients d'être pour eux un partenaire d'assurance loyal. Car la participation aux excédents permet à Sympany de faire participer directement ses clientes et clients au succès de l'entreprise. Les assurés bénéficient des excédents, lorsque les coûts des soins médicaux sont nettement inférieurs à ceux escomptés lors de la fixation des primes.

La nouvelle loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 permet aussi explicitement le remboursement des excédents dans l'assurance de base. Sympany a immédiatement mis à profit cette modification législative en devenant la première assurance-maladie en Suisse à verser des excédents à ses assurés dans l'assurance de base dès l'automne 2016. Quelque 12'000 clients des cantons d'Argovie, de Fribourg et de Schaffhouse en ont profité.

Dans l'assurance complémentaire, Sympany a déjà été en mesure de verser pour la troisième fois consécutive une participation individuelle aux excédents à quelque 130'000 assurés au bénéfice de différentes assurances complémentaires d'hospitalisation. Au total, environ 65% de tous les assurés de Sympany ont ainsi bénéficié d'une participation aux excédents durant l'année bénéficiaire 2016.

Simplification et orientation client

Sympany entend simplifier la vie de ses assurés grâce à des innovations et sur la base d'une orientation client focalisée. L'an dernier, Sympany a ainsi lancé plusieurs projets afin de répondre encore mieux aux besoins de la clientèle. L'activité en ligne a notamment été renforcée dans cette perspective. Après le lancement de l'appli Sympany en 2014 qui a constitué une première étape importante, nous avons franchi un nouveau cap décisif, l'an dernier, avec la mise en ligne du nouveau site Internet Sympany et de son calculateur de primes simple. En 2016, Sympany a en outre élaboré un modèle pharmacie innovant, qui garantit aux assurés une prise en charge médicale 24 heures sur 24 et sans temps d'attente, assortie en outre d'un rabais de primes.

Si vous souhaitez un complément d'information, veuillez adresser vos questions à:

Stephanie Weiss, responsable du marketing et de la communication, +41 58 262 47 80,
stephanie.weiss@sympany.ch

A propos de Sympany

Compagnie d'assurance qui met le cap sur la différence, Sympany offre une protection sur mesure et une assistance attentionnée. Sympany propose des assurances-maladie et accidents pour les particuliers et les entreprises ainsi que des assurances choses et responsabilité civile. Elle a son siège principal à Bâle.

Sympany est la première assurance-maladie suisse à verser des excédents, tant dans l'assurance complémentaire que dans l'assurance de base. Des excédents sont dégagés lorsque les coûts des soins médicaux sont nettement inférieurs à ceux escomptés lors de la fixation des primes.

En 2016, le bénéfice s'est établi à CHF 55.7 mio. Le volume total des primes s'est établi à CHF 1'002 mio. L'entreprise emploie actuellement 489 collaborateurs qui conseillent quelque 248'000 clients privés, dont environ 184'000 assurés de base selon la LAMal. Dans le secteur affaires entreprises, Sympany gère environ 5'000 sociétés.